

2025_65_AC_Jurys_examens_Sciences_DESU_SETI

Arrêté UFR Sciences

Diplôme d'Établissement - Stratégies Expérimentales et Traitement de l'Information (SETI) 2025-2026

LE PRESIDENT,

Vu l'article L 613-1 du code de l'éducation,

Vu les statuts de l'Université d'Aix-Marseille,

Vu la délibération du Conseil d'Administration de l'Université d'Aix-Marseille autorisant la création (ou le renouvellement) des Diplômes d'Établissement,

ARRETE :

Article 1 :

Le jury du Diplôme d'Établissement « **Stratégies Expérimentales et Traitement de l'Information (SETI)** » est composé comme suit pour l'année universitaire 2025-2026 :

DU - Stratégies Expérimentales et Traitement de l'Information (SETI)
Semestre 1
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> <u>Président(e)</u> : Magalie CLAEYS-BRUNO <u>Suppléant(e)</u> : Maxime METZ <u>Liste des membres</u> : Maxime METZ <u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres</u> :
Semestre 2 et Jury d'année
<u>Enseignants-chercheurs, enseignants ou chercheurs participant à la formation :</u> <u>Président(e)</u> : Magalie CLAEYS-BRUNO <u>Suppléant(e)</u> : Maxime METZ <u>Liste des membres</u> : Maxime METZ <u>Personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies en raison de leurs compétences :</u> <u>Liste des membres</u> :

Article 2 : La Doyenne de la Faculté des Sciences, Laurence MOURET et la Directrice Générale des Services de l'Université d'Aix-Marseille sont chargées, chacune en ce qui la concerne, de l'exécution du présent arrêté.

Fait à Marseille, le 10 novembre 2025

Pour le Président et par délégation,
La Doyenne de la Faculté des Sciences

La Doyenne
Laurence MOURET
Université d'Aix-Marseille
AMU